

Femmes mauritaniennes et politique De la tente vers le puits¹ ?

Céline Lesourd
Laboratoire Citères (Tours)

Femmes militantes (1) **Le meeting**

Un immense terrain vague non loin du « rond point de la plage ». Une musique assourdissante. Une scène colossale. Une foule de badauds. Un rendez-vous de militants. La place compte des dizaines et des dizaines de VX, de Hi-lux, de GX rutilants neufs en stationnement. D'autres véhicules tentent de s'approcher ; les jeunes femmes sortent le buste des voitures et agitent aux passants le poster de leur candidat. Certaines gesticulent à l'arrière des pick-up. Elles portent des voiles mauve clair et des casquettes à l'effigie du futur président. Certaines d'entre elles, plus versées dans la mode, ont troqué le couvre-chef contre un foulard mauve, figurant les mêmes photographies, qu'elles nouent sur leur tête (sans ôter le voile) façon pirate (ou R'N'B'). Même les gardes de sécurité essaient d'imposer leur autorité en cravate mauve : « une idée de femme, ça » commentera plus tard un ami. La place est envahie de jeunes filles, de jeunes femmes, de dames plus âgées. De militantes. Certaines rient. D'autres chantent. Elles discutent. En un espace, en un instant... un bout de Nouakchott semble mauve de femmes.

Depuis l'indépendance, en 1960, on ne peut nier la présence publique des Mauritaniennes lors des manifestations officielles ou officieuses. On ne peut nier non plus leur engagement en politique, leur volonté d'agir, de compter. Et ce, à travers des formes spécifiquement féminines. « Un mode de faire de la politique très féminin ». Mais, malgré cela, l'intégration des femmes (de l'indépendance à 2005²) dans les instances décisionnelles est très faible et cela est d'autant plus flagrant que se multiplient, depuis les années 1990, les discours de promotion féminine...

Deux réalités très distinctes semblent émerger de l'équation femme/politique en Mauritanie : il y aurait la force féminine de l'engagement d'une part, et la place politique accordée aux femmes, d'autre part... Et, en plein antagonisme, il y a aujourd'hui une ordonnance relative « à la promotion des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives³ », instaurée par le Comité Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD). D'emblée cette nouvelle mesure imposerait les femmes à la politique mais, à revers, elle imposerait la politique aux femmes. On proposerait donc aux femmes de s'approcher du puits... Nouvelle donne pour une nouvelle époque, celle du changement ? Certains vantent

¹ Titre utilisant une expression *hassâniyya* qui renvoie les conversations sérieuses (dont la politique) au puits, espace masculin par excellence, et les discussions plus futiles sous l'espace féminin de la tente.

² Date du renversement de Taya par les militaires qui ont formé, au lendemain du coup d'état du 3 août 2005, un Comité Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) chargé d'assurer le changement politique en Mauritanie, soit l'organisation d'élections (municipales, législatives et présidentielles) anticipées.

³ Ordonnance 2006- 029 sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

« l'avancée démocratique que cette entrée des femmes en politique »... D'autres évoquent « le vivier électoral catalogué sous l'étiquette démagogique du genre » ...

En cette période électorale qui vend le lendemain comme un jour inédit, cette mesure de promotion ne passerait-elle pas de la pommade aux femmes ? Pour repoudrer la machine du pouvoir ?

1/ « Donner de la voix ».

Un intérêt féminin certain pour la politique

Femmes militantes (2) Quotidien de campagne

Les militantes font la grasse matinée après avoir débattu et circulé en ville, jusque tard dans la nuit. Elles circuleraient à l'affût des tendances électorales...

[Les militants quant à eux, après « avoir veillé », se sont levés tôt (ou du moins plus tôt) pour se retrouver en différents lieux publics de Nouakchott : autour d'un petit déjeuner, entre militants, les nouvelles glanées la veille au soir sont partagées et commentées, on établit des pronostics, on anticipe sur les nominations, on appréhende tous les cas de figure. On improvise quelques analyses politiques.]

En fin d'après midi, après avoir géré les affaires de la maison (le chauffeur ira chercher les enfants à l'école, il faudra prévoir des collations pour les visiteurs « politiques »...), certaines militantes enfilent leur plus beau voile/boubou pour aller faire du porte à porte et convaincre ceux et celles qui seraient encore hésitants. Les militantes promettent, comptabilisent, persuadent et s'échinent de maison en maison ... Les militantes se présentent aux réunions privées, se tiennent informées des déclarations de telle ou telle conférence de presse... Qui a rallié qui... Elles transmettent les nouvelles à des parentes, à des amies... Alors, le réseau téléphonique est saturé, tout comme les artères goudronnées de Nouakchott. Banderoles, posters, guirlandes, tentes, musique, voitures fardées au couleur d'un candidat... la ville fête la campagne. L'élection est aussi l'occasion d'animations... pour les hommes, comme pour les femmes.

Ces manifestations féminines (Militantes 1 et 2) ne sont pas récentes : lors des batailles tribales et autres luttes intestines, les femmes exhortaient les hommes au combat et participaient aux luttes par poésies interposées, et notamment à travers l'usage, nous y reviendrons, de berceuses (*t'mari*) dans lesquelles elles vantaient le courage des leurs et la couardise des autres. Depuis la naissance de la République Islamique de Mauritanie, la dynamique féminine ne se tarit pas.

En 1958, deux partis politiques entrent en divergence sur l'avenir de cette future Mauritanie indépendante. En effet, les territoires coloniaux de l'Afrique subsaharienne, régis par la Loi Cadre depuis 1957, se préparent au processus d'autonomisation, ces derniers devant composer, suite à l'adoption d'une constitution, une communauté franco-africaine. Cette constitution devait être ratifiée par référendum auprès des « peuples de France ». Les Mauritaniens se préparent alors à une campagne tendue et se divisent entre partisans du non et partisans du oui, pour une consultation prévue le 28 septembre 1958. Les membres du PRM

militent pour l'acceptation de la constitution, opposés au mouvement de la *Nahda*⁴ qui en prône le refus. Dans cette campagne pour le oui, le Parti Républicain Mauritanien (PRM), avec en tête Mokhtar Ould Daddah, tente de mobiliser ses compatriotes mais une poche de résistance s'annonce difficile à conquérir : l'Adrar, fief régional de la *Nahda*. L'émir de l'Adrar et de nombreuses figures locales partent en campagne et parmi eux, une commerçante, militante active du PRM : « Mokeltoum⁵ a voyagé entre Atar et Chinguetti pour faire campagne pour Mokhtar [Ould Daddah], elle a fait une campagne comme les femmes le font aujourd'hui, elle a réuni les gens, elle est passée chez eux (...). Elle a expliqué qu'il fallait voter oui », « Elle a beaucoup soutenu Mokhtar (...). C'était là-bas une femme très appréciée et elle était forte pour convaincre (...) », « Elle a fait du commerce, de la politique (...) C'était vraiment une grande dame⁶ ».

Dès l'indépendance, en 1960, des mouvements de femmes, sans beaucoup d'incidences sociales, voient le jour. En 1964 naît, sous l'influence de l'épouse du Président de la République (Mariem Daddah), l'UFM (Union des Femmes Mauritaniennes) qui devient en 1966 le MNF (Mouvement National des Femmes). Ce mouvement impulsé par la Première Dame, dès 1961, est essentiellement constitué de jeunes mères inoccupées et propose des cours de puériculture, de nutrition, d'éducation civique à des femmes analphabètes : « *Très tôt elle a entamé son action sociale, d'abord avec les quelques habitantes de la capitale, ensuite avec celles du ksar⁷, beaucoup plus nombreuses et qui appartenaient à toutes les couches du pays. Puis, progressivement cette action éducative s'étendra à tout le pays, surtout à partir de 1964, avec le développement du Parti du Peuple mauritanien* » (M. Ould Daddah, 2003 : 177). Ce groupe rejoint alors le PRM (parti gouvernemental⁸) et toutes les associations féminines sont intégrées au sein d'un mouvement officiel nommé UFM (Union des Femmes de Mauritanie). Ces associations connaissent une vive ascension puisqu'il s'agit essentiellement de femmes de notables, de politiciens. Ces groupes constituent un enjeu important de la mobilisation des femmes en faveur du parti unique. Mais les marges de manœuvre du mouvement MNF sont réduites puisqu'il n'est pas question alors, pour le parti unique, d'être en désaccord avec les conservateurs et les religieux qui voient d'un mauvais œil ces revendications féminines. Ce regroupement de femmes ne parviendra pas à générer une émulation dans la *bâdiyya*⁹. Le discours de ces militantes ne trouve pas d'écho hors de la capitale, ni même auprès des femmes citadines pulhars, soninkés (puisque l'une des revendications principales du mouvement est de lutter contre la polygamie¹⁰). Au sujet de l'engagement contesté de son épouse, le président Ould Daddah écrit : « *Certaines des responsabilités assumées par Mariem [son épouse] concernaient des domaines particulièrement sensibles chez nous : celui de l'évolution de la femme, et celui de l'idéologie, domaines du reste assez voisins quand ils ne se confondaient pas. D'où les réticences - pour ne pas dire l'hostilité - qu'elle a rencontrées. D'autant plus qu'en s'attaquant à ces questions, elle partait avec deux handicaps spécifiques : celui de son origine, et celui d'être une femme. Or, dans notre pays, à cent pour cent musulman, et conservateur dans sa quasi-totalité, la*

⁴ Terme *hassâniyya* qui désigne le réveil

⁵ Il ne s'agit là que d'un nom d'emprunt, nous userons, pour les anonymes, de pseudonymes dans le cadre de cet article.

⁶ Ce témoignage sur la participation de Mokeltoum nous a été confirmé par divers interlocuteurs. Nous en avons cherché des échos dans les mémoires de Mokhtar Ould Daddah (2003) qui font bien référence à cette période mais Mokeltoum n'y est pas évoquée

⁷ Capitale et ksar sont des quartiers de Nouakchott

⁸ Qui devient en 1964 le PPM, Parti du Peuple Mauritanien.

⁹ Ce qui n'est pas la ville. La campagne, la brousse

¹⁰ Les Mauresques refusent la polygamie, ce qui n'est pas le cas des autres Mauritaniennes appartenant aux communautés dites « négro-mauritaniennes » (à savoir les Pulars, les Soninkés et les Wolofs).

femme ne devait pas s'intéresser activement au domaine réservé aux hommes : la politique (...). Dans ce contexte, quel « pavé dans la mare » lorsque Mariem s'est mise à parler de l'évolution nécessaire de la femme, de la promotion de la femme par le travail, de la scolarisation généralisée des petites filles ». (M. Ould Daddah, 2003 : 178)

Malgré ce semi échec – que l'ancien président et son épouse attribuent à la difficulté de promouvoir les femmes dans un pays comme la Mauritanie – d'autres mouvements féminins se mettent parallèlement en place et obtiennent un franc succès populaire. Il s'agit là de contestations féminines montant des mouvements successifs d'opposition au pouvoir en place.

En 1961, les membres pro-marocains du parti « *Nahda* », interdit aux lendemains de l'indépendance, entrent dans la clandestinité et militent pour l'organisation de nouvelles élections. Durant cette période, la toute récente République Islamique de Mauritanie doit tenir tête aux revendications territoriales du Maroc. De nombreux opposants au pouvoir de Ould Daddah fuient la Mauritanie et s'exilent au Royaume Chérifien. Dans ce contexte d'agitations et de méfiances, les femmes vont investir la vie politique et exprimer leur préférence politique, leur désapprobation, leur colère, en chantant le dire social, c'est-à-dire en usant des berceuses (*t'mari*¹¹), véritable modalité d'expression politique féminine. A travers leurs poésies destinées à endormir les enfants, les femmes s'élèvent en véritables actrices des enjeux politiques. La production des berceuses, destinées comme son nom l'indique à bercer les enfants, utilise les petits, non pas comme sujet des chants, mais comme prétexte à des revendications. Baume apaisant, la berceuse est un exutoire féminin¹⁷³. A cette époque tourmentée, les Mauritaniennes raillent l'oppression dont sont victimes les opposants. Elles pleurent aussi le difficile exil. La délation, la surveillance militaire. Le manque de liberté.

« (...) Dès lors de textes anodins et jugés frivoles ou sans intérêt, les berceuses accèdent au rang de dignité politique au point de se voir interdites par le pouvoir politique » (Z. Ould Ahmed Salem, 1995 : 780). C'est en usant plus tard de ce même procédé, dans les années 1970, que des femmes¹² expriment leurs opinions et participent à la nouvelle lutte. En véritables actrices politiques, à travers le chant, ce sont les idées *kaddihin*¹³ qu'elles véhiculent. Quelques-unes des revendications¹⁴ révolutionnaires seront d'ailleurs accordées.

*« Mon fils à moi, cet excellent garçon
Il prône ici le dialogue
Il revendique l'unité nationale
Dans un front national
En voici le programme*

¹¹ Il existe deux formes de poésie féminine : la principale est nommée *Tebra*, poésie amoureuse qui évoque l'être aimé, les amours contrariées... Ce dernier est composé de deux vers courts. La berceuse, *t'mari*, n'est pas soumise à une métrique précise. Ce qui fait le genre de ce chant, c'est de l'adresser à un enfant.

¹² Il convient de préciser que sont concernées ici des femmes, essentiellement maures et relativement jeunes, vivant principalement à Nouakchott et dans quelques villes de l'intérieur : Nouadhibou, Zouérate, Tidjikja, Magta Lahjar.

¹³ Mouvement contestataire clandestin d'influence maoïste, impulsé par les étudiants et les syndicats, qui forme le Parti des *Kaddihin* Mauritaniens (PKM).

¹⁴ Parmi ces revendications, citons : la révision des accords économiques qui lient la France et la Mauritanie, la nationalisation de la société minière « MIFERMA » (qui devient la SNIM), la création d'une monnaie nationale (l'Ouguiya), d'une banque centrale ainsi que la fin du parti unique.

*Qu'il réclame avec force
Il réclame la liberté de penser
Et la liberté d'expression
Il a aussi une revendication principale
Celle de la liberté d'association
Mon fils à moi, ce valeureux
Il revendique la nationalisation du fer
Il veut aussi et très vite
Que cesse notre misère
Il réclame aussi avec insistance
Que le prix du thé soit baissé
Il veut également sans ambages
Que les prisonniers soient libérés
Il réclame aussi sans plus tarder
Que le prix du sucre soit baissé
Et il veut aussi sans complaisance
Qu'on soutienne le peuple du Sahara¹⁵
Et, il veut même par la force des armes
Que notre économie soit libérée¹⁶»*

(Cité par Z. Ould Ahmed Salem, 1995 : 784¹⁷)

« *Cette guérilla rimée* » (Z. Ould Ahmed Salem, 1995 : 785) est accompagnée de véritables actions clandestines qui mèneront certaines femmes à la prison. A ce sujet, Meïnatou se rappelle : « Je cachais des tracts sous mon voile, là sur mon ventre (...) Je passais de maison en maison et l'information et les tracts devaient circuler. Les tracts et les journaux devaient passer dans toute la Mauritanie. Et aussi pour les prisonniers (...) Même quand j'ai voyagé à Ayoun, j'ai porté ça avec moi (...). Nous étions beaucoup de femmes à soutenir les *kaddihin* à Tidjikja (...) Nous étions bien organisées mais nous n'avions aucun moyen et nous étions surveillées par la gendarmerie de très près (...) Il y avait même des mamans *kaddihin* alors que leur mari, eux, étaient dans le renseignement ! Des mamans ont été bastonnées, des femmes ont été couvertes d'essence, on voulait leur faire peur. Certaines ont tellement souffert (...) *Kaddihin*, c'était un choix personnel, la famille n'avait rien à voir là-dedans, pas comme maintenant ».

A quelques jours du premier tour des présidentielles¹⁸, Meïnatou soutient Ould Maouloud, elle va voter pour lui : « C'est vrai, c'est un parent, on est de la même région. Mais je vote pour lui parce que c'est la politique d'avant, un vrai parti pour l'égalité, où il peut y avoir tous les Mauritaniens. C'est la même chose que les *kaddihin* (...) Lui, c'est un ancien de ce parti. Un vieux clandestin. Il veut l'égalité des hommes et des femmes, l'égalité entre les noirs et les blancs (...). C'est les *kaddihin*. La même chose ». Lors de cet entretien, une autre femme,

¹⁵ L'allusion au « peuple du Sahara » fait référence à la guerre au Sahara Occidental, territoire annexé par l'Espagne. L'Algérie, le Maroc et la Mauritanie se disputent la zone. Dès 1970 la revendication de libération et d'indépendance des Sahraouis s'amplifie, mais la Mauritanie et le Maroc (après le départ des Espagnols, en 1975) partent en guerre contre les mouvements indépendantistes (dont le Polisario) et tentent de rétablir le contrôle sur ce territoire. Cette décision belliqueuse de Mokhtar Ould Daddah a suscité la colère de nombreux Mauritaniens.

¹⁶ Il est ici fait référence à l'entreprise française spécialisée dans l'exploitation des mines de fer à Zouérate, dans le nord du pays. Cette société (MIFERMA) sera nationalisée en 1974, la « mauritanisation » du personnel s'achèvera au début des années 1980. Il s'agit aujourd'hui de la SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière)

¹⁷ Pour plus de détails sur les berceuses, se reporter à l'article de Z. Ould Ahmed Salem (1995)

¹⁸ Cet entretien a été réalisé à deux jours du premier tour des élections présidentielles de mars 2007 qui opposent 19 candidats. Les trois hommes donnés favoris sont alors Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallai, Ahmed Ould Daddah et Zein Ould Zeidane.

Aïcha, prend la parole : elle était lycéenne dans les années 1970 et soutenait alors le MND, le parti de Maouloud, mais, plus de trente ans plus tard, la façade de sa maison arbore deux immenses affiches de Zein Ould Zeidane : « Il est jeune candidat. Il a des idées. Sinon, s'il n'était pas là, j'aurais voté Maouloud mais Zein a plus de chance Inch Allah ».

Les femmes mauritaniennes peuvent (d'un point de vue social) s'exprimer en politique. « Bien sûr les femmes font de la politique ! ». Elles participent, militent, s'intéressent, investissent... Leur avis est respecté, entendu, considéré. Leurs opinions les ont parfois placées en situation de danger et de très grande humiliation. Les Mauritaniennes ont un mode de faire de la politique au féminin. Des voies d'expression qui leur sont propres. Le rôle féminin consiste surtout à « dire », à « faire circuler », à « organiser », à « téléphoner », à « visiter des maisons », à « faire passer des tracts »... Les femmes font un lourd travail de communication.

Aujourd'hui, à nos yeux, les femmes remplissent une véritable mission de marketing. Les femmes font de la politique parce qu'elles sont en campagne. Les témoignages d'ailleurs convergent tous en ce point : la campagne ne se fait pas sans les femmes. Certaines font dresser des tentes, d'autres payent des griots, les moins riches participent au porte à porte. L'agitation envahit jusqu'aux foyers : « Avec cette campagne, je suis à la maison, au marché. Il y a sans arrêt des gens qui passent, des départs à l'intérieur alors les chauffeurs ont rendez-vous ici. C'est un QG. Tu imagines le mal que c'est de tout préparer, toujours être disponible. Avec en plus le porte à porte, le soir. Moi, vraiment, je suis fatiguée et avec toute cette fatigue là, j'espère qu'on va gagner ».

Mais, rares sont les femmes qui passeront de la campagne aux responsabilités... et des responsabilités au pouvoir...

2/ Vers une reconnaissance des femmes en politique ?

Les femmes pénètrent l'appareil d'Etat à partir de la fin des années 1980, période où commence à s'égrainer les discours de promotion féminine. Les ministères auxquels elles accèdent, parcimonieusement, s'inscrivent dans des domaines très féminins (santé, condition féminine). Non seulement l'accès réservé aux femmes est limité en quantité mais il est également très orienté. Très spécifique.

L'ordonnance mise en place en 2006 par le gouvernement de transition militaire assure un accroissement numérique de la participation féminine mais, aux regards des premiers résultats (législatifs et municipaux), il semble que les femmes éprouvent quelques difficultés à investir l'étendue de la vie politique.

a. Dans les sillages du pouvoir

Dès la fin des années 60, quelques citoyennes ont pu accéder aux hautes instances du Parti du Peuple Mauritanien (PPM). La forte présence de l'épouse du président Daddah n'étant peut-être pas étrangère à ces décisions. Mais la première femme ministre n'est nommée qu'en 1975 : Aïssata Kane, femme puhlar du Brakna, occupe alors le fauteuil des affaires sociales.

Après le coup d'état du 10 juillet 1978, les gouvernements prétoriens successifs n'ont pas compté d'élément féminin, et ce, jusqu'en 1986.

« Toutes les citoyennes et tous les citoyens deviennent des acteurs du devenir national, en particulier la femme, par l'impact qu'elle a sur ses enfants, du fait

de leur éducation dont elle est la première responsable, a le droit et le devoir de s'instruire et d'être la gardienne des valeurs de la société. Pour cela, comme le prescrit notre Sainte Religion l'Islam, elle doit assimiler et assumer les exigences de la nouvelle société productrice et se débarrasser de toutes les entraves sociales qui ont freiné ou gêné la marche en avant de notre peuple désormais libre et égalitaire. La femme mauritanienne, tout comme l'homme mauritanien, a le droit à l'éducation, au travail, à la responsabilité (...) C'est la volonté politique de la direction nationale.»

Extrait du discours de Néma tenu par le chef de l'Etat, Ould Taya, le 5 Mars 1986

Cette même année Khadijetou Mint Ahmed, ancienne directrice à la banque centrale, est nommée ministre des mines et de l'industrie. Elle sera en charge du poste jusqu'en 1991. En 1991, Mariem Mint Ahmed Aïcha devient secrétaire d'État chargée de la condition féminine, jusqu'au remaniement ministériel du 5 janvier 1995, elle est alors la seule femme au gouvernement. Une autre femme obtient son portefeuille : Seniya Mint Sidi Haiba. Entre 1986 et 1995, où se succèdent huit changements d'équipes ministérielles, ces trois femmes sont les seules représentantes des citoyennes mauritaniennes, et ce, malgré l'appel du président à Néma. Après cinq remaniements ministériels, trois années plus tard, le 17 novembre 1998, deux femmes apparaissent sur la liste des nominations, l'une secrétaire d'État chargée de l'État civil (Madame Khadijetou Mint Boubou), et la seconde, au secrétariat à la condition féminine (Madame Mintata Mint Hedeïd). Le 4 Août 2000, Fatimetou Mint Mohamed Saleck se voit attribuer un nouveau secrétariat chargé, auprès du premier ministre, du développement des nouvelles technologies. Cette nouvelle venue rejoint ces deux collègues et gonfle ainsi le rang féminin des secrétaires d'État.

Entre 2000 et 2005, sept nouvelles femmes vont faire leur entrée et intégrer l'équipe gouvernementale à des postes divers : Ba Diyyé – au ministère de la santé et des affaires sociales –, Serka Mint Bilal Ould Yamar – ministre de la fonction publique et de l'emploi –, Fatimetou Mint Ahmed Saleck – ministre des technologies nouvelles –, Naha Mint Mouknass¹⁹ – conseillère à la présidence –, Aïchatou Mint M'Haham et Zeinabou Mint Ahmed Mint Naha – secrétaires d'État à la condition féminine – et Elbetrigha Mint Kaber qui succède à Madame Mint Ahmed Saleck – secrétariat d'Etat / ministère des technologies nouvelles –. Ainsi, en 45 ans (dont 15 dernières années de promotion féminine) les gouvernements successifs ont mobilisé 14 femmes, ce qui est peu, et ce, à des portefeuilles essentiellement « féminisables » (condition féminine, santé, état civil, fonction publique, jeunesse).²⁰

¹⁹ Rappelons également que Naha Mint Mouknass, conseillère à la présidence, est la première femme à diriger une formation politique en Mauritanie. Fille de Hamdi Ould Mouknass (ancien ministre incontesté des affaires étrangères de M. Ould Daddah, fondateur du parti de l'UDP) Naha Mint Mouknass est élue à la succession de son père à la tête du parti, en 2000. Avec Louisa Hanoune, elle est dans le monde arabe, à notre connaissance, une des seules femmes à avoir accédé à une telle responsabilité

²⁰ Aux présidentielles de Novembre 2003, Aïchatou Mint Jiddan, s'est portée candidate et n'aurait obtenu que 0, 47% des voix. Cette femme, originaire de Kiffa et ancienne membre du PRDS se revendiquait « du côté de l'opposition » et proposait un programme marqué par des propositions relatives à la condition féminine : institution d'une caution pour les divorces, lutte contre l'excision et les sévices corporels tels que le gavage des jeunes filles. Nombreux sont ses détracteurs qui ont alors accusé le régime de Taya de fabriquer cette candidature, cette « farce », pour proposer aux observateurs étrangers l'image d'une Mauritanie démocratique et égalitaire en matière de genre...

Même dans la machine PRDS (le parti de l'ancien président Taya), quelques mois avant le coup d'Etat, la politique de promotion féminine prônée est sans suite : si nous n'avons pas pu obtenir le moindre chiffre concernant les adhérents et adhérentes, ni même une idée de la distribution entre hommes et femmes, en revanche, nous avons quelques éléments pour évaluer l'accès des femmes aux postes-clés de l'organigramme de ce parti. Le secrétaire général (Boulah Ould Mageyya) est un homme. Le congrès qui élit les membres du bureau exécutif compte sept femmes sur 67 membres (soit 10 % de femmes) et ce même bureau exécutif compte trois femmes sur un total de 13 membres. Dans les cinq cabinets²¹ que compte le parti, aucune femme n'occupe le fauteuil de directeur et dans les 15 services que comptent ces cabinets, seules trois femmes ont un poste à responsabilité (conseillères ou chargées de mission).

Au niveau de la représentation nationale du parti, sur les 53 sections (une section = une *moughataa*²²), une seule d'entre elles est dirigée par une femme, laquelle n'est autre que la présidente de la commission générale des femmes du PRDS, également membre du bureau exécutif et sénatrice.

Nous retrouvons dans cette structure, qui devrait faire figure de pionnière en matière d'intégration politique des femmes, les mêmes inégalités et carences que dans le monde politique en général et dans la fonction publique. Les femmes sont toujours présentes dans des structures féminines (commission nationale des femmes du parti) mais les hauts postes à responsabilité (secrétaire général, direction de cabinet) ne leur sont pas alloués ; elles demeurent cantonnées, dans les plus prestigieux des cas, aux postes de chargé de mission, ou de conseiller, soit à des postes décisionnels intermédiaires. Enfin, à l'échelle nationale, on peut parler de quasi-inexistence de la représentation féminine.

Ainsi la présence des femmes dans l'appareil d'Etat et dans les organes officiels du pouvoir demeure très symbolique malgré 20 années de discours en leur faveur...

Si les femmes font de la politique, la politique n'a jusqu'alors pas fait avec les femmes...

b. Vers une nouvelle donne ?

Le premier gouvernement de transition (9 Août 2005) que mettent en place le Colonel Ely Ould Mohamed Vall et le CMJD accueille trois éléments féminins : l'un ministre de la jeunesse et des sports (Madame Mehia mint Ahmed) et deux secrétaires d'Etat, toujours à la condition féminine et aux technologies nouvelles (Mesdames Noubghouha Mint Ettelamid et Meyena Sow Mohamed Deyna). Une présence féminine égale aux précédentes : trois femmes, une majorité de secrétaires d'Etat. Toutes aux postes féminins habituels.

Mais le CMJD décide, pour ceux qui viendront à lui succéder, qu'il faudra aller plus loin. Le 22 Août, une ordonnance « *portant loi organique relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* » voit le jour.

²¹ Ces cabinets entourent le secrétaire général et composent le « staff » du PRDS ; ils gèrent, par cabinet, des domaines spécifiques : rapports avec la société civile, formation des cadres et des militants, suivi des structures populaires du parti...

²² Département. Arrondissement dans le cas de Nouakchott.

Mandats municipaux

Article 2 : Pour les élections municipales, les femmes auront droit à un quota minimal correspondant à 20% des sièges de conseils municipaux.

Article 3 : Pour favoriser l'élection de femmes dans les proportions indiquées à l'article 2 ci-dessus et sous peine d'irrecevabilité, les listes candidates aux élections municipales doivent être établies de manière à placer les candidates à des places éligibles, en fonction du nombre de conseillers prévus.

Ces listes comporteront au moins :

2 candidates pour les conseils de 9 et 11 conseillers

3 candidates pour les conseils de 15 et 17 conseillers

4 candidates pour les conseils de 19, 21 et plus de conseillers

Mandats parlementaires

Article 4 : Pour les élections parlementaires, les femmes auront droit à un quota minimal de place (...) défini conformément aux indications ci-après :

1° dans les circonscriptions électorales ayant deux sièges à pourvoir les listes candidates comporteront un candidat de chaque sexe ;

2° dans les circonscriptions électorales ayant trois sièges, les listes candidates comporteront au moins un candidat de sexe féminin, en première ou deuxième position sur la liste ;

3° dans les circonscriptions électorales ayant plus de trois sièges, chaque liste candidate est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (...)

Pour les élections au sénat

Dans les circonscriptions électorales de Nouakchott, les listes candidates comporteront au moins une candidate en première position sur la liste (...)

Article 6 : Les partis ou groupements politiques qui, par des dispositions appropriées, feront élire des femmes dans une proportion supérieure à celles instituées ci-dessus, peuvent obtenir une incitation financière. (...)

Extraits choisis de l'ordonnance 2006-029 du 22 Août 2007

Très vite, les rumeurs, les imaginations et la méconnaissance des textes précis s'emparent d'une mesure très ciblée pour en faire une généralité politique. Les raccourcis et l'ignorance ont pris comme un feu de paille. Tout le monde ne parle que de cette « nouvelle loi qui exige un quota de femmes en politique de 20% ». Mais les 20 % ciblent uniquement les mairies et leurs conseillers. Pour les postes parlementaires, la comptabilité est différente. Ainsi l'ordonnance, très élaborée, est hâtivement rebaptisée « quota » et les commentaires erronés vont bon train : « un député sur quatre sera une femme », « le sénat comptera une vingtaine de femmes », « les femmes vont avoir plus de pouvoir maintenant ».

Citoyens et citoyennes, avertis ou non de la totalité de la mesure, choisissent leur camp. L'opinion est divisée entre ceux qui sont « pour le quota » et ceux qui sont « contre le quota ». Naha Mint Mouknass, présidente de parti et ancienne conseillère à la présidence, déclare à la presse son mécontentement : « C'est une vaste blague (...). Pourquoi pas un quota pour les handicapés ou pour les jeunes de moins de 34 ans ? Je m'insurge contre les slogans creux et irréfléchis. Je suis pour le mérite et pas pour qu'on remplisse l'assemblée et les mairies par des femmes quotaisées »²³.

²³ Interview réalisée par Bios Diallo pour Jeune Afrique n°2390, du 29 octobre au 4 novembre 2006.

De nombreuses femmes investies nous tiendront ce même langage : « Les femmes font déjà de la politique, on est déjà là, c'est juste qu'on rentre pas dans les cases statistiques des organismes internationaux qui ont décidé que, avec tant de femmes dans les parades, la Mauritanie serait une vraie démocratie... », « ils ont décidé qu'il fallait que les femmes fassent de la politique mais ! on en fait déjà ! (...) On ne peut pas dire que tout va bien ici... il faut nommer des professionnels, élire des gens compétents mais toutes les femmes ne sont pas prêtes (...) on impose mal (...) et trop d'un coup ».

Le manque de formation est systématiquement invoqué par les opposants au quota, qu'ils soient masculins ou féminins : « On ne peut pas faire de la politique quand on ne sait pas lire ou écrire. Il y a des femmes, ici, dans de grands partis, en très bonne position, qui n'ont même pas fait l'école, elles savent compter, lire un peu, mais ça ne suffit pas ! Il ne faut pas banaliser les responsabilités ! (...) On ne peut pas continuer avec tout et n'importe quoi ! ».

Le second argument, qui fait corps avec le premier, c'est l'absence de femmes dans l'administration et dans les postes décisionnels (des entreprises privées ou publiques), la carence de femmes capables de prendre la relève, d'assurer ces places qui leur sont proposées : « Qui vont être les femmes de la politique ? Des commerçantes illettrées ? Des femmes qui dorment toute la journée ? Il n'y a pas un stock de femmes, formées et compétentes, en Mauritanie qui peut prendre les places que Ely [soit le CMJD et l'ordonnance] leur propose (...). Qui va vraiment pouvoir faire ça ? (...) Alors ça va être n'importe qui (...) et on dira que c'est la faute des femmes ? ».

Ceux et celles qui se posent en faveur du quota estiment qu'il s'agit tout d'abord d'une continuité logique : « Dans notre pays les femmes font beaucoup de politique, maintenant elles auront des postes » et d'une preuve du changement à venir : « Faire entrer les femmes dans la politique est une grande avancée démocratique, c'est enrichir la discussion, être plus proche des gens et de leurs préoccupations. Je suis content pour les femmes ! Et je les soutiens ! ». Certaines femmes affirment mériter ce pouvoir car « les Mauritaniennes sont des femmes différentes ! des femmes fortes ! elles connaissent bien la politique ! ». Du côté des « pro-quota », on ne parle pas du manque de formation des jeunes filles, de l'effondrement du système scolaire mauritanien, du faible accès des femmes à des postes décisionnels ou de leur difficulté à progresser dans l'administration...²⁴

Aux lendemains des vagues électorales (octobre 2006 à mars 2007), force est de constater, d'emblée, que le tapage médiatique organisé autour de cette discrimination positive ne permet pas réellement aux femmes d'être très représentées dans les instances du pouvoir. Certes, les conseils municipaux font le plein de femmes (parfois jusqu'à plus de 30%) car seules les municipalités étaient soumises au fameux minima. La question, maintenant élues, est de savoir quels types de responsabilités ces femmes occuperont-elles ? Quant à la fonction de maire, elle demeure dans les mains des hommes : seules trois femmes (5%) ont remporté ce fauteuil (sur 53 *moughataa*). Trois femmes sur 1222 listes en concurrence... Et c'est en

²⁴ En terme d'accès à des postes à responsabilités au sein de l'administration publique, les femmes sont rares. Une enquête de 1992 recense 49 femmes sur un total de 832 postes décisionnels, soit moins de 6% (M. Mint Abdallah, 1992) mais, comme le constate A.Daddah (2003 : 59) : « (...) si on se limite aux trois premières catégories seulement (ministre, secrétaire général et chargé de mission), la part des femmes sur le total des individus placés à des postes de décision dans les ministères passe à 0,47% (contre 5% des hommes) ». Une étude plus récente (de 2002) fait état d'un tiers de femmes à des postes de décision de niveaux intermédiaires (directrices de cabinet, conseillères de décideurs...); 1% des secrétaires généraux et des chargés de mission sont des femmes, ce qui constitue une évolution depuis 1992 mais leur présence demeure dérisoire

En ce qui concerne la scolarisation des enfants, les analyses statistiques avancent que d'importants progrès ont été enregistrés en matière d'accès des filles à l'école primaire : les taux bruts de scolarisation féminine s'élèvent à 88,9% contre 88,5% pour les garçons en 2001-2002 et respectivement de 92,7% contre 90,7% pour 2002-2003. En revanche, au premier niveau du secondaire, l'écart se creuse entre les garçons et les filles même si le taux de participation féminin serait passé de 31,3% en 1990 à 43% en 2000

ville, plus précisément à Nouakchott, que ces places leur ont été faites puisque les nouvelles élues vont être amenées à gérer les communes de El Mina, Sebkha et Tevragh-Zeïna. Les deux premiers quartiers cités sont des zones pauvres essentiellement habitées par des *hârâtin*²⁵ et des Négro-Mauritaniens, les deux élues y sont reconnues – tout comme le parti qu’elles représentent (dont l’APP²⁶) – et elles incarnent les idées religieuses et/ou identitaires de ces arrondissements en grande difficulté. En revanche, il convient de préciser que la troisième mairie a été gagnée « par accident » : Ould Hamza, premier de la liste municipale gagnante RFD, est élu à la tête de la communauté urbaine ce qui a placé, selon la convention signée par la CFCD²⁷, la Réformiste Yaye Ndaw Koulibali à la tête de la mairie de Tevragh-Zeïna²⁸.

Grâce à la discrimination positive, neuf femmes accèdent au sénat qui compte 56 membres ; soit une part féminine de 16%. Lors du dernier mandat du président Taya, on ne comptait que trois sénatrices.

Là encore, le phénomène « capitale » gonfle les chiffres et la portée réelle de l’ordonnance 2006-29 car la loi stipule que les listes sénatoriales doivent être conduites par une femme dans les circonscriptions électorales de Nouakchott, mais la règle n’est pas valable à l’intérieur du pays. Par conséquent, le sénat se féminise grâce à Nouakchott (huit sénatrices sur neuf) les têtes d’affiche étant élues *de facto*, ...

Dans ce cas, l’autorité des notables de la *bâdiyya*²⁹ n’a pas été inquiétée... on ne parlera pas politique sous la tente.

17 femmes sur un total de 95 sièges (17,8%) pénètrent l’assemblée nationale³⁰. Quatre d’entre elles ont été élues à Nouakchott (soit presque un quart) et trois autres sur les listes nationales³¹. Ce qui relativise l’ampleur du phénomène vanté par la presse et les politiques. Là encore, l’effet urbain ne peut-être nié. Mais, même à Nouakchott, sur un total de 41 listes en concurrence, seules quatre d’entre elles étaient dirigées par une femme ! Ce qui laisse entendre que la majorité des députés a été élue de façon indirecte... Involontaire... Elles étaient là, conformément à la loi, sur une liste... leur présence répondant à des logiques très précises. Car, au cours de ces dernières élections, la « donne féminine » s’est fondue dans les habituelles règles du jeu régissant l’accès aux pouvoirs et aux responsabilités ... Les partis politiques proposent des listes d’hommes et de femmes (puisqu’ils n’ont plus le choix) mais ces hommes et ces femmes, aux yeux avertis des électeurs, n’en sont pas réduits à l’argument « genre » ! Une composition de liste, et surtout de ses têtes d’affiches, requiert une alchimie complexe entre « les gens » de « telle région », de « telle tribu », « disposant de tels moyens financiers », « connus et respectés dans tels ou tels lieux » (etc). Imposer les femmes dans les partis et sur les listes électorales ne gêne en rien l’arithmétique habituelle, elle lui impose un paramètre supplémentaire mais en aucun cas cela ne modifie le mode de fonctionnement usuel car, une femme véhicule, comme un homme, un background social, financier et symbolique.

²⁵ Descendants d’esclaves affranchis.

²⁶ APP est le parti de Messaoud Ould Boulkheir, composé de *hârâtin* et de nasséristes.

²⁷ Partis d’opposition (dont l’APP du candidat Boulkheir, le RFD du candidat Daddah et le parti UFP de Maouloud ...) réunis pour faire front aux candidats indépendants (dits les « indépendants d’Ely ») et le PRDR (soit le PRDS rénové).

²⁸ Les maires de chaque commune doivent voter pour désigner parmi eux le président de la Commune Urbaine de Nouakchott. O/Hamza étant élu à Tevragh Zeïna puis à la présidence de la CUN, le siège revient à Madame Koulibali. Pour plus de précision sur le fonctionnement des mairies de Nouakchott et de la CUN, se reporter à la thèse de A. Choplin : Fabriquer des villes-capitales entre monde arabe et Afrique noire. Thèse de géographie. Université de Paris I

²⁹ Ce qui n’est pas la ville

³⁰ Trois députés sous Taya pour 75 députés (soit 4%).

³¹ Le bureau de vote comptait trois urnes le jour du scrutin : une pour les municipales, et deux pour les législatives puisqu’il fallait choisir les députés sur une liste régionale mais aussi sur une liste nationale, l’assemblée nationale proposant 81 sièges régionaux et 14 sièges de « députés nationaux ».

Aux regards de ces quelques résultats, les Mauritanienues ont gagné du terrain en terme de représentativité politique officielle, certes, mais dans la plupart des cas, elles ont obtenu des postes « par ricochet ». Les véritables gagnantes sont rares et l'on peut même avancer qu'il s'agit d'un phénomène très nouakchottois.

Au-delà de ces premiers constats qui méritent d'être fouillés, deux remarques, plus larges, émergent de l'observation des jeux politiques, passés et présents, et de leur intégration du féminin.

1° Si le « quota » peut certes propulser un plus grand nombre de femmes dans des fonctions socialement considérées – lesquelles pouvant mener à certains privilèges – ces titres (sénateurs, députés, conseillers municipaux) inscrivent plus volontiers les femmes dans des responsabilités que dans de véritables positions de pouvoir. Un conseiller municipal – même s'il profite du symbole de son statut et des passe-droits ou autres avantages liés à sa fonction – n'est pas un maire. Les 26 parlementaires féminins peuvent débattre dans leur chambre respective au nom de telle région ou tel village – et, de même, profiter de cette position de choix – mais, à la *bâdiyya*, les hommes tiennent toujours, aux yeux de tous, les ficelles du « local ». Et donc leur place au niveau du système du pouvoir. Les susceptibilités et les prérogatives des caciques de l'intérieur du pays auraient-elles été consciemment (a)ménagées par les subtilités de l'ordonnance ? Les hommes au puits, les femmes sous la tente ?

2° Les femmes constituent la moitié de la population mauritanienne. Un vivier électoral primordial. De surcroît, le statut des Mauritanienues est, par certains aspects, assez instable. Si les Mauresques disposent d'un certain poids social, qui leur assure quelques privilèges, contrairement aux négro-mauritanienues qui ne bénéficient pas de tels avantages, les conditions de vie des mauritanienues peuvent être très précaires. Elles doivent sans cesse se tenir prêtes à des lendemains difficiles (répudiation, absence de dédommagement, enfants à charge) et (ré)agir en conséquence. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'investissement économique (notamment le commerce) est très prisé des femmes qui disposent du moindre capital. Certaines, plus « chanceuses », s'inviteront auprès des hommes dans le milieu des affaires... les impératifs de leur *business* leur imposeront alors de composer avec les acteurs politiques (passation de marchés, facilités portuaires...). Par conséquent, pour une machine du pouvoir dont l'équilibre suppose que le « prince »³² s'entoure de loyaux serviteurs, les femmes – animées par la nécessité, la prévoyance, le réflexe, la clairvoyance, l'ambition ... – représentent un potentiel facilement cooptable et fidélisable, compte tenu des « péripéties » (heureuses ou malheureuses) de leur quotidien. D'ailleurs, à titre d'exemple, la démocratisation entreprise sous Taya a entraîné le recours à une démagogie forcenée et a enfermé l'Etat, plus que jamais, dans des recours clientélistes divers qui ont dû s'ajuster, trouver de nouveaux repères, de nouveaux canaux d'expression tout en creusant les classiques (tribalisme, régionalisme). A cette époque, la promotion féminine est par conséquent devenue un chemin comme un autre pour s'assurer un nouvel électorat. Nommer une femme ou lui proposer un marché, c'est s'assurer sa fidélité. Susciter l'espoir de ses concitoyennes... Obtenir le soutien de son groupe. En suivant un tel chemin, la surenchère promotionnelle des 20% profitera-t-elle aux femmes ? À une poignée de femmes ? Ou au système du pouvoir ?

³² Nous reprenons ici les termes de A.W. Ould Cheikh, 2000.

Engagées, les femmes sont capables de se mobiliser politiquement : user de leurs moyens de pression, chanter la contestation, transporter clandestinement tracts et journaux, critiquer le pouvoir en place, faire du porte à porte pour un candidat. Aujourd'hui d'ailleurs, elles jouent un rôle crucial durant les campagnes. L'électorat et le dynamisme que représentent les Mauritanien(ne)s n'ont jusqu'alors reçu que peu d'intérêt de la part des politiques. Des discours. De rares promotions. Seules quelques femmes, avant 2006, ont donc pénétré l'antre officiel de la politique mais la population féminine globale est restée en marge de ce mouvement.

Une ordonnance, rebaptisée « quota » par les Mauritaniens, a été mise en place par le CMJD, en Août 2006. Ce texte a tantôt été qualifié de révolution politique, de preuve de plus de démocratie, tantôt de mesure démagogique... La méconnaissance de nombreux citoyens lambda les a amené à présager, avec plus ou moins de plaisir, une féminisation de la politique et du pouvoir ! Mais l'ordonnance est particulièrement élaborée et les résultats des dernières élections le démontrent : l'Etat a imposé par la voie légale des femmes dans certaines franges de la vie politique. Il nous semble que ces espaces accordés sont parfaitement construits et calibrés : on leur a plus volontiers offert les responsabilités que le pouvoir. Dans ce nouveau paysage politique, on a installé la tente non loin du puits... et posé le poudrier de ces dames sur la margelle...

Car, dans le contexte actuel « d'attente³³ », la question qui s'impose concerne donc le rôle du paramètre « genre » dans le (nouveau ?) jeu politique mauritanien et ce, notamment, face à d'autres paramètres tels que le tribalisme, le régionalisme... Nous pourrions supposer qu'il est question, pour l'Etat, d'avancer, de minimiser/supprimer les influences communautaristes classiques en préférant s'appuyer sur de nouvelles composantes sociales afin de changer radicalement les machineries du pouvoir ... Nous pouvons aussi supposer qu'il est question, pour le gouvernement à venir, de complexifier les mécanismes du pouvoir en conservant les ressorts en place (tribalisme, régionalisme, donne ethnique...) et en y ajoutant de nouvelles vrilles. Apporter quelques raffinements pour continuer. Dans ces retouches cosmétiques savantes, la machine du pouvoir a effectivement besoin d'un abri et d'eau fraîche.

Références bibliographiques

Antil A.

1997 « Le PRDS : stratégie d'implantation d'un parti au pouvoir en République Islamique de Mauritanie », *Politique africaine* 65 : 124-130.

Ayina E.

1987 « Pagnes et politique », *Politique africaine* 27 : 47-53.

Bonte P.

1998 L'émirat de l'Adrar. Histoire et anthropologie d'une société tribale du Sahara occidental. Paris, EHESS, thèse d'état.

Bonte P & Conte E. & Dresch

2000 *Emirs et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*. Paris, CNRS éditions.

Caratini S.

1996 « Le rôle de la femme au Sahara occidental », *La Pensée* 308 : 115-124.

³³ Cet article a été rédigé entre le deuxième tour des présidentielles et la passation de pouvoir du CMJD au nouveau président Ould Cheikh Abdallāi (qui aura théoriquement lieu à la mi-avril 2007).

Choplin A.

2006 Fabriquer des villes-capitales entre monde arabe et Afrique noire. Thèse de géographie. Université de Paris I

Daddah A.

2003 *Diagnostic-bilan de la situation de la femme en Mauritanie*. Nouakchott, SCF.

Daddah T.

1974 *Quelques remarques sur la promotion de la femme*. Nouakchott, Centre Culturel Saint Exupéry .

Lesourd C.

2006 « Au bonheur des Dames ». Femmes d'affaires mauritaniennes de nos jours. EHES Paris : Thèse de doctorat en anthropologie sociale.

Ould Ahmed Salem Z.

1995 « Le prétexte de la berceuse: femmes, poésie populaire et subversion politique en Mauritanie », *Annuaire de l'Afrique du Nord* XXXIV : 771-789.

1998 « Jours d'élections à Nouakchott: lectures en contre- pente des élections législatives d'Octobre 1996 », *Annuaire de l'Afrique du Nord* XXXIV : 639-669.

Ould Cheikh A.W.

1985 Nomadisme, Islam et politique dans la société Maure pré-coloniale (XI-XIX^e siècles). Université de Paris V, thèse de doctorat en sociologie.

1994 « Des voix dans le désert. Sur les élections de l'ère pluraliste », *Politique africaine* 55 : 31-38.

2000 « La demande despotique », *Le Calame* 277 : 8-9

Ould Daddah M.

2003 *La Mauritanie contre vents et marées*. Paris, Karthala.